

service espaces rencontres

finalités

Espaces-Rencontres a pour but de :



Maintenir ou rétablir la relation entre l'enfant et le parent avec lequel il ne vit pas.



Permettre à l'enfant de se situer dans son histoire et par rapport à ses origines.



Amener les familles à gérer elles-mêmes le droit aux relations personnelles en dehors du centre.

Horaire des rencontres

Mercredi 13h00 - 18h00
Samedi 09h00 - 12h00

Permanences téléphoniques

du lundi au vendredi
de 08h00 à 12h00 et
de 13h00 à 16h30



SERVICE DES
AFFAIRES SOCIALES

VILLE DE MOUSCRON



Echevine des Affaires Sociales
Brigitte Aubert

Lieu

espaces rencontres
rue Victor Corne, 13 - 7700 Mouscron

Renseignements et informations

M. Soetens Bruno
M^{me} Van Herzeele Julie

☎ 00 32 (0)56 860 328
GSM 00 32 (0)493 51 79 57

E-mail : espaces.rencontres@mouscron.be

Siège administratif

rue de Courtrai, 63 - 7700 Mouscron
Ed. resp. : Mme B. Aubert, Echevine des Affaires Sociales.

Antenne
ville de Mouscron
rue Victor Corne, 13 - 7700 MOUSCRON
00 32 (0)56 860 328 - GSM 00 32 (0)493 51 79 57



En collaboration avec
AURORE CARLIER asbl
Service d'accompagnement de l'exercice du
droit aux relations personnelles agréé par le
ministère de la Région wallonne en vertu du
décret du 27 mai 2004.





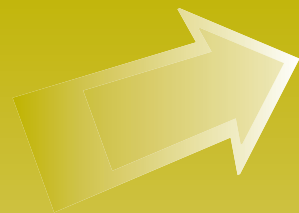
espaces-rencontres

Est un **service d'accompagnement du droit aux relations personnelles** lorsque celui-ci est interrompu, difficile ou trop conflictuel.

Offre un **lieu neutre** : des enfants et leur père, mère, leurs grands-parents ou toute personne titulaire d'un droit de visite viennent s'y rencontrer.

Est un **service transitoire** à la recherche de solutions satisfaisantes pour tous.

Est composé d'une **équipe de professionnels** qui assurent l'accueil, l'accompagnement et le suivi des rencontres.

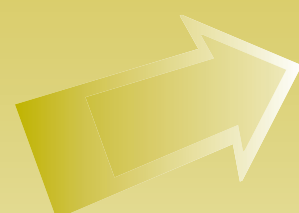


service espaces rencontres

intervient sur base :

- d'un jugement (du Tribunal de la Jeunesse, des Référés, ...);
- d'un accord négocié au service d'Aide à la Jeunesse (SAJ);
- d'une décision du Service de Protection de la Jeunesse (SPJ);
- d'une demande du Service de Médiation Pénale.

Le parent ayant droit aux relations personnelles ou son conseil devra obligatoirement prendre contact avec le centre au préalable avant toute prise en charge.

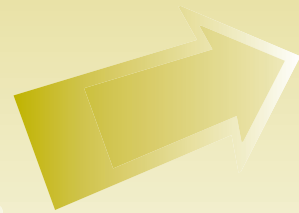


service espaces rencontres

intervient aussi

- dans le cadre de demandes spontanées.

Les deux parents devront contacter au préalable le centre.



service espaces rencontres

organise

- un **premier entretien individuel** avec chaque partie afin de transmettre les modalités de fonctionnement du service et d'organiser des rencontres;
- des **entretiens d'évolution** à la demande de l'équipe ou des parents.